



Matthias VANSTEENBERGHE

Notaire

LISTE INDICATIVE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR PREPARER UNE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

CONCERNANT LES PARTIES

* PERSONNES PHYSIQUES

- **Questionnaire d'état civil**, à compléter directement en ligne sur votre espace client et éventuels justificatifs (*contrat de mariage, jugement de divorce, récépissé de PACS...*) ;
- Copie *recto verso* d'une **pièce d'identité** en cours de validité ;
- Copie de la **carte vitale** du cessionnaire ;
- *Le cas échéant*, justificatif de placement sous un **régime de protection** (*tutelle, curatelle...*) ;
- *Le cas échéant*, **justificatif d'immatriculation** au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- *Le cas échéant*, **diplômes, attestations de formations et autorisations préalables** à l'exploitation envisagée ;
- **Relevé d'Identité Bancaire** signé (*du vendeur pour la remise du prix de cession, et de l'acquéreur pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier*).

* PERSONNES MORALES

- **Kbis** de moins de 3 mois ou avis au répertoire SIREN ;
- Copie certifiée conforme des derniers **statuts** ;
- Procès-verbal, certifié conforme, de **nomination du représentant** (*si nomination extra-statutaire*) ;
- Copie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant ;
- Procès-verbal, certifié conforme, d'une **décision sociale autorisant l'opération** ;
- **Relevé d'Identité Bancaire** de la personne morale signé par son représentant.

CONCERNANT LES MODALITES FINANCIERES

- Indication du **prix** de cession et **ventilation** entre éléments corporels, éléments incorporels et marchandises ;
- Pour l'acquéreur, indication des **caractéristiques du financement** :
 - Montant de l'apport personnel ;
 - Montant du dépôt de garantie à verser lors du compromis ;
 - Montant maximal du prêt ;
 - Durée d'amortissement maximale ;
 - Taux d'intérêt annuel maximal.

CONCERNANT LE FONDS

*** DOCUMENTS GENERAUX**

- **Titre de propriété** complet du fonds (*acte d'achat avec les annexes, si fonds acquis*), à défaut, **date et justificatif de la création** du fonds ;

- **Liste détaillée du matériel et des éléments corporels** compris dans le fonds, avec valorisation ventilée élément par élément ;

- **Liste des marchandises cédées**, avec valorisation ventilée article par article (inventaire à réaliser dans les 5 jours précédant l'acte définitif de cession du fonds) ;

- **Attestation de votre expert-comptable** reprenant **le bilan, le compte de résultat, le bénéfice** et le **chiffre d'affaire** (T.T.C.) au cours des trois derniers exercices ;

- **Horaires d'ouverture du fonds** et date de fermeture pour congés ;

- Date d'entrée en jouissance ;

- **Nom commercial** ;

- Copie complète du **bail commercial** en cours, et le cas échéant, copie des avenants éventuels. Précisez-nous les coordonnées actuelles du bailleur et la dernière quittance de loyer ;

- **L'état des lieux** d'entrée, s'il a déjà été établi ;

- **L'attestation d'assurance du local**

- *Le cas échéant*, si l'immeuble est un établissement recevant du public (E.R.P.) : **autorisation d'exploiter un E.R.P.** et justificatif d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

- *Le cas échéant*, s'il existe une copropriété, état descriptif de division et règlement de copropriété, modificatifs à l'état descriptif de division, coordonnées du Syndic (*nom et adresse*), carnet d'entretien, fiche synthétique ;

- Copie des **contrats cédés avec le fonds** (*fournisseurs, contrat de téléphonie, site internet, etc...*)

- *Le cas échéant*, copie des **crédits-baux** en cours ;

- *Le cas échéant*, **prêt** en cours et montant restant dus ;

- *Le cas échéant*, **liste des salariés attachés au fonds** avec copie de leur contrat de travail (avenants éventuels) et de leurs trois dernières fiches de paie et justificatif du respect du droit à l'information des salariés (article L. 141-23 et suivants du Code de commerce) ;

- *Le cas échéant*, **copie des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation du fonds** (*licence de débit de boisson, de restauration, débit de tabac, etc...*) et des contrats en cours (*contrat de franchise, location-gérance, etc...*)

➤ **Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons le projet de compromis de cession de fonds et vous en préciserons également le coût détaillé.**

A noter : pour certaines activités, dont la restauration, il n'y a plus de transfert automatique de licence délivrée, le cessionnaire devra faire certaines formalités pour obtenir une licence à son nom avec la collaboration du cédant.